



## JOURNÉE

9H/12H - 13H30/16H30

### **Appui à la vie associative :**

Accueil et orientation des associations (conditions, démarches, statuts pour la création d'une association). Informations sur l'offre de services de la Maison des Associations.

### **Conseils juridiques :**

Informations juridiques sur la création, la constitution, la composition, les statuts, les droits et obligations des membres, de leurs représentants, le fonctionnement (organisation interne), les activités, les actions en justice, les responsabilités de l'association et des dirigeants, la dissolution, la fusion, la transformation...

### **Gestion comptable :**

Appui et conseil à la comptabilité associative – comment gérer son association ?

### **Particularité des associations culturelles :**

Proposer un appui spécifique aux porteurs de projets artistiques. Quelle organisation ? Quels partenaires ? Comment les développer ? Quels statuts adopter ?



## MATINÉE

9H/12H

### **Accompagnement au recrutement :**

France Travail vous reçoit afin de vous présenter les mesures d'aide à l'embauche, accompagner les recrutements, informer les porteurs de projet sur les différents contrats de travail, mais aussi sur leurs obligations envers leurs salariés

### **Comment être bien assuré :**

Une couverture sur mesure répondant aux besoins et aux spécificités de votre structure vous est proposée par un professionnel de protection des associations loi 1901, pour bien protéger ses dirigeants, bénévoles, adhérents, pratiquants...

### **Fiscalité applicable aux associations :**

Vous êtes reçu par LE correspondant « associations » de la direction régionale des finances publiques (DRFIP). Il répond à toutes les interrogations pratiques des associations et vous permet de clarifier le contexte fiscal dans lequel votre structure évolue.

### **Accès aux subventions de la Ville de Marseille :**

Il est parfois difficile d'y voir clair ! Quelles lignes de financement solliciter ? Comment déposer une demande de subvention auprès de la Ville de Marseille ? Votre commune appuie et soutient de nombreux projets associatifs, cependant, comment savoir vers lequel s'orienter ? Pour simplifier vos démarches, un agent du « portail des subventions » se tient à votre disposition pour vous accompagner dans le dépôt de votre demande de financement.

## MATINÉE

9H/12H

### **Accompagnement à la Création d'activité :**

La création d'une association est l'une des réponses possibles à la création de votre activité, mais ce n'est pas la seule...

Un accompagnateur à la création d'activité vous reçoit afin de vous présenter les différentes opportunités qui s'offrent à vous. Il vous propose, par la suite, un accompagnement spécifique et personnalisé incluant l'accès aux financements.

## PERMANENCES COMPTABLES 2024

### **ADIES 13**

Un mercredi après-midi par mois un professionnel dispense des conseils téléphoniques gratuits et personnalisés, le :

- mercredi 25 septembre
- mercredi 16 octobre
- mercredi 20 novembre
- mercredi 18 décembre

Prenez rendez-vous  
auprès du Pôle Ressources :  
**04 91 55 38 42 / 04 91 55 33 37**